



APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-84

PV N° 20 DU SAMEDI 08/01/2022

APPEL N° 1 (2021-2022)

Composition de la Commission d'Appel en date du mercredi 22 décembre 2021 à 18H00
Bernard BERTOLOTTI, Président de séance de la Commission d'Appel,
Marie-Pierre FOLLEAS, secrétaire de séance.
Jean-Marc PERRET

Appel du club 580450 C.O LA RIVIERE à la suite de la décision de la Commission des Règlements du District de la Loire, en séance du lundi 8 novembre 2021.

Référence du match : 504775 ETRAT LA TOUR / 580450 C.O. LA RIVIERE catégorie Séniors D3 poule D

Match de championnat n° 23410923 du dimanche 24 octobre 2021.

Rappel des sanctions prises à l'encontre du club requérant

- Décision établie le lundi 8 novembre 2021 et notifiée par P.V. n° 13 du samedi 13 novembre 2021.
- Rappel de la sanction : dirigeant en état de suspension

La Commission a pris connaissance de l'appel pour le déclarer recevable sur la forme.

Présent pour le club 580450 C.O.LA RIVIERE

2518687402 Yassin MADOUJ (dirigeant)

ABSENCE EXCUSÉE : 2520232600 Brahim MADOUJ (président) raison professionnelle

ARBITRE DE LA RENCONTRE

2599860141 Mourad LACHI

Présents pour la Commission des Règlements

Claudette JEANPIERRE ; Serge GUIOTTO,

Représentant du Comité Directeur du District de la Loire

Marc MORETON.

Les représentants de la Commission des règlements, et Marc MORETON, n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après lecture des rapports, avoir entendu le représentant du club 580450 C.O LA RIVIERE, et l'arbitre de la rencontre Mourad LACHI, En considérant que le dirigeant du club 580450 C.O LA RIVIERE en état de suspension, nous confirme sa présence à la fin du match pour payer l'arbitre,

La Commission d'Appel décide :

- D'infirmer partiellement la décision de la commission des Règlements du District, prise lors de la réunion du lundi 8 novembre 2021, de ramener la sanction à :

- Sanction de - 1 point au classement, amende de 22 €. 1er et dernier avertissement.
- Frais de dossier 40 €
- Met les frais d'Appel d'un montant de 100 € à la charge du club 580450 C.O LA RIVIERE.

APPEL N° 2 (2021-2022)

Composition de la Commission d'Appel en date du mercredi 22 décembre 2021 à 19H30
Bernard BERTOLOTTI, Président de séance de la Commission d'Appel,
Marie-Pierre FOLLEAS, secrétaire de séance.
Jean-Marc PERRET

Appel du club 523658 St SYMPHORIEN DE LAY à la suite de la décision de la Commission des Règlements du District de la Loire, en séance du lundi 22 novembre 2021.

Référence du match : 518059 BRIENNON U.S. / 523658 St SYMPHORIEN DE LAY catégorie Séniors D3 poule B

Match de championnat n° 2338471 du dimanche 14 novembre 2021.

Rappel des sanctions prises à l'encontre du club requérant

- Décision établie le lundi 22 novembre 2021 et notifiée par P.V. n° 15 du samedi 27 novembre 2021.



APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-84

- Rappel de la sanction : match à rejouer avec un délégué officiel

La Commission a pris connaissance de l'appel pour le déclarer recevable sur la forme.

Présents pour le club 518059 BRIENNON U.S.

2520231783 Dimitri ROCHE (dirigeant)

2519404621 Anthony LONGERE (capitaine)

ABSENCE EXCUSÉE : 2520228838 Serge POTHIER (arbitre assistant 1)

Présents pour le club 523658 St SYMPHORIEN DE LAY

2538625759 Aurélien GIRAUD (capitaine)

2519409904 Guillaume CORGIER (dirigeant)

ABSENCE EXCUSÉE : 2538625757 Anthony GIRAUD (arbitre assistant 2)

ARBITRE DE LA RENCONTRE

2538656700 Alexandre SERINO

OBSERVATEUR ARBITRE DE LA RENCONTRE

2599862250 Jean Luc GAILLARD

Présents pour la Commission des règlements

Claudette JEANPIERRE ; Serge GUIOTTO,

Didier ROTA (délégation roannaise)

Représentant du Comité Directeur du District de la Loire

Marc MORETON.

Les représentants de la Commission des règlements, et Marc MORETON, n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après avoir entendu les représentants des deux clubs, ainsi que l'arbitre, ce dernier reconnaît avoir commis des erreurs, et n'a plus supporté les contestations du club 518059 BRIENNON U.S.

Le représentant de l'arbitres 2599862250 Jean Luc GAILLARD, acquiesce la version de l'arbitre.

- Considérant l'omission du changement Arbitre Assistant 2, le jour du match club 523658 St SYMPHORIEN DE LAY, les dirigeants présents s'en excusent. Il s'agit 2500550618 Claude LANOIX, au lieu de 2538625757 Anthony GIRAUD.
- Considérant que les dirigeants du club 523658 St SYMPHORIEN DE LAY font référence en Appel à l'article 56 Barème disciplinaire issu des Règlements Sportifs du District de la Loire,

La Commission d'Appel décide :

- De renvoyer le dossier en commission de Discipline de la Délégation de Roanne pour instruction, et audition.
- Met les frais d'appel d'un montant de 100 € à la charge du club 523658 St SYMPHORIEN DE LAY